



LES PARTENAIRES



Saint Christol lez Alès

Vendredi 2017
30 juin 2017
19h30



LES FOULÉES DE LA PYRAMIDE



LE MOT du PRESIDENT

Je suis heureux de pouvoir annoncer, après 20 ans d'arrêt, la renaissance de la course de Saint-Christol les Alès. Je souhaite de tout cœur que cette nouvelle course, Les Foulées de la Pyramide, rencontre le même succès et la même longévité que la précédente.

L'objectif du Saint Christol Athlétique Cévenol et de ses membres, est de proposer une épreuve au cours de laquelle, chacun, du premier au dernier, du compétiteur célèbre au coureur anonyme, pourra prendre du plaisir et apprécier la qualité de l'organisation.

Bien sûr, le travail des bénévoles, celui du bureau et la passion de tous nos adhérents sont les moteurs du Saint Christol Athlétique Cévenol, mais pas seulement...

Nous avons également besoin de l'aide et de l'appui des personnes qui comprennent combien notre club est important pour tous. Nous avons trouvé ce soutien après de Monsieur le Maire, de Monsieur l'Adjoint aux Sports et de son équipe, ainsi que de nos sponsors qui nous accompagnent pour mener à bien cette fête

Alors, venez courir à Saint Christol, vous ne le regretterez pas. Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Je vous donne rendez-vous le 30 Juin 2017 à Saint Christol les Alès afin de participer à notre épreuve, de passer ensemble un agréable moment et d'être les témoins du bien vivre ensemble. Merci et Bonne course à toutes et à tous !

E. ROSSO



LES FOULÉES DE LA PYRAMIDE



Vendredi 30 juin 2017

Départ : 19h30 sur le parvis de la mairie.

Course 9,600 km libre et ouverte aux catégories Cadets à Masters.

Pré-inscription par internet - 9€ / Inscription sur place le jour de la course fixée à 10 euros à partir de 17h30 devant la Mairie (si dossards dispo).

Inscription par courrier : à adresser à Endurance Chrono - BP 74 - 30310 VERGEZE.

Tel : + 33 (0)8 92 49 01 33 (0,34 euros/min.)

E-Mail : contact@endurancechrono.com

Site internet : <http://www.endurancechrono.com>

Retrait des dossards : le jour de la course devant la mairie à partir de 17 h.

Ravitaillements : sur le parcours et à l'arrivée.

Récompenses : les 3 premiers au scratch H/F, 3 premiers de chaque catégorie H/F

Lot à tous les coureurs.



Bulletin d'inscription

Si licencié FFA - N° Club		N° Licence	
NOM du Club			
NOM :			
Prénom :		Catégorie	
Date de naissance :		Sexe :	Masculin Féminin
Nationalité :			
Adresse Complète :			
Code postal :		Ville :	
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs : J'autorise mon enfant âgé de moins de 18 ans à participer à « l'épreuve » et dégage l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident immédiat ou futur qui pourrait survenir du fait de sa participation.			N° de Dossard
Signature :			

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter les termes.

Date et Signature :

Par courrier :

Licencié : Photocopie de la licence FFA

Non licencié : Conformément à la loi n° 99- 223 du 23/03/1999, joindre un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition, daté de moins d'un an.

Le présent bulletin accompagné du certificat médical ou photocopie de la licence et du règlement (Chèque bancaire à l'ordre d'Endurance Chrono) sont à adresser à : Endurance Chrono – BP- 74 -30310 VERGEZE.

Tel : + 33 (0)8 92 49 01 33 (0,34 euros/min.)

E-Mail : contact@endurancechrono.com

Site internet : <http://www.endurancechrono.com>

Règlement des foulées de la Pyramide 2017

Article 1 : Le club St Christol Athlétique Cévenol organise le vendredi 30 juin 2017 une course pédestre à 19h30 sur une distance de 9 600 mètres. Course libre et ouverte aux catégories Cadets à Masters. **Article 2 :** Les droits d'inscription sont fixés à 9 euros en pré inscription par

- Courrier, chèque à l'ordre d'Endurance Chrono. Les bulletins d'inscription, copie licence ou certificat médical sont à envoyer à Endurance Chrono - 30310 VERGEZE ou en ligne sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.endurancechrono.com> . À 10 euros le jour même sur place à partir de 17h30. La date d'ouverture des inscriptions par courrier et en ligne est fixée au 1er mars 2017, celle de clôture au jeudi 29 juin 2017 à 12 h. Les pré inscriptions et les inscriptions prises sur place impliquent d'avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptation de toutes les clauses sous peine de disqualification. **Article 3 :** Le circuit ne sera qu'en partie fermé à la circulation, les coureurs devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des signaleurs disposés aux carrefours. Les organisateurs prévoient un fléchage au sol et de la rubalise ainsi que 2 personnes, l'une pour l'ouverture et l'autre pour la fermeture de l'épreuve. **Article 4 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de défaillances ou d'accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. **Article 5 :** Les licenciés doivent fournir une licence FFA uniquement. Les non licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la course à pied de moins d'un an (loi N° 99223 du 23 mars 1999). Les moins de 18 ans doivent fournir, en plus du certificat, une autorisation parentale. **Article 6 :** L'épreuve est encadrée par les organisateurs, par une Ambulance, une Assistance Secouriste Sanitaire et un Médecin. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve. **Article 7 :** Le départ de la course sera donné sur la parvis de la Mairie à 19h30. L'épreuve est chronométrée, un classement officiel et un classement général pour chaque catégorie sera établi par l'organisation.

Article 8 : Les ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve afin d'être rapatrié à l'arrivée et de remettre son dossard. **Article 9 :** Le retrait des dossards est prévu sur place le jour même à partir de 17h. Pour les pré inscrits, les retraits des dossards ne pourront se faire que sur présentation d'une pièce d'identité originale, d'une licence ou d'un certificat non fournis lors de l'inscription d'engagement. Un lot d'engagement sera remis à chaque participant. **Article 10 :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association organisatrice le «SCAC» se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. **Article 11 :** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. **Article 12 :** Récompenses au podium, les 3 premiers au scratch H/F, 3 premiers par catégorie H/F. Les récompenses ne sont pas cumulables entre le podium au scratch et la catégorie. **Article 13 :** Les coureurs autorisent l'association à l'utilisation des supports de communication tels que : photos, articles, etc ... lors de cette manifestation.